

**MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES ET SERVICES
PROCEDURE ADAPTEE**

**LOCATION LONGUE DUREE
3 CAMIONS POLYBENNE
26 TONNES**

Règlement de Consultation

Document non contractuel

DATE DE REMISE DES OFFRES : MARDI 26 DECEMBRE 2017 à 12h00

1- Coordonnées de la collectivité

KERVAL CENTRE ARMOR
Siège SOCIAL : Parc d'activités des Châtelets - BP 80 - Rue du Boisillon - 22440 Ploufragan
Siège ADMINISTRATIF : 69 rue Chaptal – CS 70556 – 22005 - SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél : 02 96 52 40 20 - Fax : 02 96 52 40 19 Messagerie : accueil@kerval-centre-armor.fr

2- Objet du marché

2.1 - Le présent marché régit la mise à disposition en location longue durée de 3 camions polybenne, 26 tonnes Version 6*2 Approche chantier.

3- Organisation du marché

Le marché est organisé selon les règles de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 66, 67 & 68 du décret du 25 mars 2016.

4- Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Il est susceptible d'être renouvelé 1 fois pour une période d'un an.

5- Dossier de consultation

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la collectivité <http://www.kerval-centre-armor.fr> ainsi que sur la plateforme de dématérialisation e-Mégalis.

6- Renseignements complémentaires :

- Des renseignements administratifs peuvent être obtenus auprès de Madame Valérie RENAULT, Directrice Administratif du Syndicat – Tél : 02.96.52.36.16 - vrenault@kerval-centre-armor.fr
- Des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de Monsieur Mark BRIAND Directeur Technique – Tél : 02.96.52.36.17 – mbriand@kerval-centre-armor.fr

7- Modalités de réception des offres

Trois solutions sont proposées au candidat :

- L'offre sera transmise par courrier en recommandé avec accusé de réception,
- L'offre sera déposée directement au siège Administratif (69 rue Chaptal – CS 70556 – 22005 SAINT BRIEUC CEDEX 1) auprès de la personne en charge des marchés contre récépissé,
- L'offre sera transmise par la plateforme de dématérialisation e-mégalis Bretagne.

8- Date et heure limites de réceptions des offres

MARDI 26 DECEMBRE 2017 à 12h00

9. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la réception des offres.

10- Renseignements divers :

- L'offre doit être rédigée en langue française,
- L'unité monétaire du marché est l'Euro

11- Critères de choix des candidatures et des offres

➤ **Candidatures :**

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- Garanties financières et techniques,
- Références professionnelles.

➤ **Offres:**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 52 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 62 & 63 du décret du 25 mars 2016.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

La personne publique choisit l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement suivants :

- Prix de la location : 40 %
- Valeur technique de l'offre : 50 %
- Le délai et les conditions de remplacement en cas de panne : 5 %
- Montant de la franchise en cas de sinistre : 5 %

Note l'offre = (0.40 x note de prix) + (0.50 x note de valeur technique) + (0.05 x note de remplacement) + (0.05 x note de la franchise)

Chaque note sera attribuée sur 10.

• **Pour la note liée au prix de la location :**

L'offre la moins disante parmi les offres recevables (c'est-à-dire sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse et que le matériel proposé n'est pas usagé avec un fort kilométrage) obtiendra la note de 10.

Les notes des offres acceptables seront attribuées à partir de la formule suivante :

Note de prix = 10 * offre de la moins disante / offre du candidat.

• **Pour la note liée à la valeur technique :**

Le critère de jugement «valeur technique» prend en compte :

- la conformité des véhicules aux caractéristiques souhaitées, demandées dans les descriptifs en annexes,
- l'année de mise en circulation,
- le kilométrage parcouru.

L'échelle de la note à attribuer est de 0 à 4 selon les critères suivants :

0	Insuffisant	Propositions absolument pas conformes aux prescriptions définies dans le DCE. Kilométrage et année de mise en circulation les plus élevées de toutes les propositions.
0.5	Moyen	Pas vraiment conforme mais acceptable par rapport à la demande.
2	Satisfaisant	Conforme et acceptable par rapport à la demande.
4	Très satisfaisant	Répond à la demande.

- **Pour la note liée au délai de mise à disposition d'un camion de remplacement :**

Le délai le plus court de mise à disposition d'un camion de remplacement parmi les offres recevables obtiendra la note de 10.

Les notes des offres acceptables seront attribuées à partir de la formule suivante :

Note de mise à disposition = $10 * \text{meilleur délai de mise à disposition} / \text{offre du candidat}$.

- **Pour la note liée au montant de la franchise :**

La franchise la moins disante parmi les offres recevables obtiendra la note de 10.

Les notes des offres acceptables seront attribuées à partir de la formule suivante :

Note de franchise = $10 * \text{franchise de la moins disante} / \text{franchise du candidat}$

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, l'offre la mieux classée est retenue.

12- Vérification du matériel proposé

Avant toute prise de décision concernant le choix du titulaire, ce dernier devra obligatoirement présenter aux représentants de KERVAL CENTRE ARMOR, les camions qui seront mis à disposition au départ du marché. Une vérification des descriptions générales du matériel prévues en annexes du CCTP, sera réalisée à ce moment de la procédure afin de s'assurer que les matériels proposés correspondent au mieux en tous points à nos besoins. Dans le cas contraire, les notes de critères de choix attribuées seront revues et corrigées.

A l'issue de l'analyse des offres, le syndicat se réserve le droit de discuter sur de nouveaux critères techniques, avec les 2 premiers candidats arrivés en tête de classement.

A l'issue de l'analyse des offres, le syndicat se réserve le droit de négocier, au vu des critères de jugement des offres, avec les 2 premiers candidats arrivés en tête de classement (si réception de 2 offres et plus).

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Les justificatifs à produire sont les suivants :

1- Formulaire DC1 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants.

2- Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

3- Dossier de candidature :

KERVAL CENTRE ARMOR demande à chaque candidat de présenter un dossier de candidature simplifié **d'un minimum de quatre pages** dans lequel figurent les informations suivantes :

- Références professionnelles en relation avec l'objet du marché,
- Capacités techniques : moyens matériels, effectifs,
- Capacités financières : Capital social, Chiffre d'affaires HT des 3 derniers exercices clos ainsi que les résultats.

4- Mémoire technique :

Le mémoire technique engage le titulaire sur les moyens techniques mis à disposition du syndicat dans le cadre du marché. A ce titre, tout mémoire technique constituera une pièce du marché et devra être signé par le titulaire. L'ensemble des éléments du mémoire technique servira à la Commission d'Appel d'Offres afin d'évaluer la qualité de l'offre de l'entreprise.

Dans son mémoire technique, de quatre pages maximum, l'entreprise indiquera :

- Les caractéristiques du matériel, année de mise en service, kilométrage, performances en matière de protection de l'environnement.
- Les compétences techniques supplémentaires qu'elle met à disposition du marché.
- L'adresse du ou de ses sites d'entretien et de maintenance les plus proches du Parc d'activités des Châtelets.

5- Bordereau de prix :

Le bordereau de prix indique le terme fixe mensuel, le prix du Km et le montant de la franchise en cas de sinistre.

6- Acte d'engagement :

L'entreprise doit compléter son acte d'engagement, le parapher **et le signer**.

7- CCTP

L'entreprise doit compléter les annexes du CCTP, les parapher **et les signer**.